



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 03 mai 2021

### **La Caisse d'Epargne Ile-de-France lance sa banque judiciaire « la Banque de l'Orme », véritable pilier au service des dirigeants d'entreprises et de PME en difficulté**

**L'ambition de la Caisse d'Epargne Ile-de-France est d'amortir les difficultés des dirigeants d'entreprises ou de PME, anticiper avec eux le futur et planifier la reprise économique du territoire francilien.**

La Caisse d'Epargne Ile-de-France crée la Banque de l'Orme, une banque judiciaire, qui accompagne les chefs d'entreprises et les professionnels en difficulté pendant une période de sauvegarde, de redressement judiciaire ou pendant un plan de continuation.

A la Caisse d'Epargne Ile-de-France, nous avons observé une franche diminution des ouvertures de procédures collectives qui ont baissées de 40% sur le territoire francilien grâce aux aides gouvernementales qui jouent pleinement leur rôle d'amortisseur économique et social. Mais qu'advient-il des entreprises fragilisées par la conjoncture sanitaire une fois les aides arrivées à terme ? Comment leur apporter un soutien concret et les aider à faire face pour poursuivre leur activité ?

➤ **Permettre à un dirigeant une continuité d'une activité professionnelle**

**La Banque de l'Orme Caisse d'Epargne Ile-de-France** intervient dans ce contexte pour assurer la continuité de l'activité de sa clientèle d'entreprises en difficulté et lui proposer l'accompagnement bancaire nécessaire. Cette offre est également disponible pour toute entreprise et tout professionnel traversant une période difficile et à la recherche d'un accompagnement. L'ouverture d'une procédure collective implique en effet des démarches complexes et in fine, l'administrateur établit avec l'entreprise en difficulté un plan de sauvegarde et/ou de redressement sur une période dite d'observation de 6 mois à 18 mois.

La Banque de l'Orme se propose de mettre alors à la disposition de la clientèle une palette de services bancaires et de financements essentiels pendant cette période délicate de la vie de l'entreprise. Elle couvre l'ouverture immédiate d'un compte courant, la mise à disposition de moyens de paiement et un accompagnement pour des facilités de caisse.



*« Dans le cadre de l'ouverture de procédure collective, les entreprises ont besoin d'un accompagnement personnalisé. Nous maintenons une relation bancaire durant la période d'observation en proposant des services adaptés. La continuité de la relation avec nos clients nous permet d'avoir une connaissance plus fine de leurs besoins et attentes. Pour une entreprise en procédure collective, il devient difficile de pouvoir bénéficier d'une relation commerciale fluide avec sa banque. A l'horizon 2024, nous souhaiterions pouvoir accompagner 700 clients entreprises et professionnels. Nous voulons être représentatifs du tissu francilien et soutenir tout type d'entreprises notamment les PME, les ETI et les associations »* souligne **Fabienne Hellmann, Directrice adjointe des affaires spéciales, du contentieux et de la Banque de l'Orme.**

#### ➤ Un accompagnement durable et sur-mesure

La Banque de l'Orme, département de cette direction adjointe, est constituée d'une équipe de collaborateurs, tous spécialisés sur les plans technique et juridique. Elle vise la sauvegarde des emplois des entreprises en difficulté grâce à un accompagnement et un suivi qui va au-delà de la période de redressement.

Le réseau d'agences et de centres d'affaires de proximité de la Caisse d'Épargne Ile-de-France constitue une ressource indispensable à la banque judiciaire. Il lui permet d'anticiper les périodes de crise des entreprises implantées sur le territoire et leur prise en charge rapide avec des solutions adéquates.

#### CONTACTS PRESSE

---

Caisse d'Épargne Ile-de-France  
Stephanie Dupuis – 06 35 20 28 72  
Sonia Jocitch – 06 24 74 29 91  
[presse@ceidf.caisse-epargne.fr](mailto:presse@ceidf.caisse-epargne.fr)

#### À propos de la Caisse d'Épargne Ile-de-France :

Banque régionale coopérative, première actionnaire du Groupe BPCE, elle exerce son activité depuis plus de 200 ans et finance tous les domaines de l'économie et l'ensemble des acteurs de l'Ile-de-France : collectivités locales, logement social, entreprises, institutionnels, particuliers et professionnels. La Caisse d'Épargne Ile-de-France regroupe un réseau de 430 agences et 30 centres d'affaires, répartis sur l'ensemble du territoire francilien ainsi qu'une Banque Privée. Elle compte 5 000 collaborateurs et 3 millions de clients dont 700 000 sociétaires. Elle accompagne le développement de trois filiales : La Banque BCP, la Banque de Tahiti et la Banque de Nouvelle Calédonie. Toutes nos actualités : <https://caisse-epargne-ile-de-france.fr/actualites/>

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :

